

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-LAMY
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TEMISCOUATA

PROCÈS VERBAL d’une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy tenue à la salle du conseil situé au sous-sol du 115, route de l’Église, lundi le 1er aout 2022 à 20h, suivant les dispositions du Code municipal du Québec.

À laquelle sont présents :

La pro-maire : Francine Dubé

Les conseillers et conseillères :

Siège no 1: vacant	Siège no 4: Mario Morin
Siège no 2: Nadia Leblond	Siège no 5: Vincent Campeau-Gagnon
Siège no 3: Francine Dubé (pro-maire)	Siège no 6: Sabrina Roy

Les membres présents forment quorum sous la présidence de madame la pro-maire.

Josée Després, directrice générale et greffière-trésorière, est présente, ainsi que six personnes dans l’assistance.

Le quorum étant atteint, madame la pro-maire souhaite la bienvenue et procède à la lecture de l’ordre du jour.

22-08106 ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Vincent Campeau-Gagnon, appuyé par Nadia Leblond et résolue unanimement que l’ordre du jour soit adopté tel présenté.

22-08107 ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SCÉANCE DU 4 JUILLET 2022

Il est proposé par Mario Morin, appuyé par Sabrina Roy, et résolu unanimement que le procès verbal de la séance du 4 juillet 2022 soit adopté tel que rédigé.

22-08108 COMPTES DU MOIS D’AOUT 2022

La liste des comptes du mois d’aout a été étudiée par les membres du conseil lors d’une rencontre qui a précédé cette séance. La liste des comptes pourra être consultée par le public sur la page web de la Municipalité dans l’onglet du procès-verbal. Sur la proposition de Sabrina Roy, appuyé par Mario Morin et résolu unanimement que c’est comptes soient approuvés :

Comptes payés pendant le mois	4 855.33\$
Comptes à payer au 31 aout 2022	<u>17 946.36\$</u>
TOTAL :	24 422.12\$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, Josée Després, greffière-trésorière, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses ci-dessus décrites.

Josée Després, greffière-trésorière

22-08109 COMPTES-RENDUS DES RÉUNIONS ET SUIVIS DES DOSSIERS

- a) Par Francine Dubé, Corporation des Hauts Sommets
- b) Par Vincent Campeau Gagnon, Service Incendie

22-08110 REPORT DE L'ADOPTION DU PV DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU 20 JUILLET 2022

Il n'est résolu unanimement que le procès verbal de la séance extraordinaire du 20 juillet 2022 soit reporté à la séance du 6 septembre 2022.

22-08111 SIGNATURE SIMPLE AU COMPTE ACCÈS-D

Il est proposé par Vincent Campeau-Gagnon, appuyé par Mario Morin et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

QUE la signature double pour le compte Visa / Accès-D Affaire soit remise à une signature simple. D'autoriser Josée Després, directrice générale et greffière-trésorière à signer tous les documents pour et au nom de la Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy à être la signataire en ce qui concerne la gestion, ainsi que les transactions de ce compte.

22-08112 MANDAT D'INSPECTION ET D'ÉMISSION DE PERMIS À LA
MRC DE TÉMISOUATA

ATTENDU QUE l'application des règlements d'urbanisme était faite par l'ancienne directrice générale;

ATTENDU QUE cette tâche ne peut être confiée à la nouvelle directrice;

Il est proposé par Sabrina Roy, appuyé par Nadia Leblond et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy adhère au service d'inspection et d'urbanisme de la MRC de Témiscouata.

22-08113 INSCRIPTION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À L'ADMQ

Il est résolu que la Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy inscrive Josée Després à l'Association des directeurs municipaux du Québec au prix de 510,49 \$ (taxes incluses), soit le prix annuel à lequel est crédité la partie payée pour l'ancienne directrice.

22-08114 FORMATION - DÉONTOLOGIE ET ÉTHIQUE

Il est résolu unanimement que les conseillers suivants soit inscrit à la formation Déontologie et Éthique: Mario Morin et Sabrina Roy.

22-08115 AFFAIRES DIVERSES ET AFFAIRES NOUVELLES

Les points d’information suivants ont été discuté : achat pour le service incendie et prix des radios, radio 911 à Saint-Pierre, engagement d’un nouveau contremaître aux travaux publics, dossier CNESST, réparation, immatriculation et mise aux normes du camion, logiciel CIM, boîtes postales cette automne, aménagements paysagers débroussaillés le 27 juillet 2022, vérification des bordures de chemins avec M. Bérubé, demande de report des élections partielles.

22-08116 PÉRIODE DE QUESTIONS

Pas de questions.

22-08117 BON COUP DU MOIS – COMITÉ TOURISTIQUE

Il proposé par Sabrina Roy et résolu unanimement que le “Bon coup du mois” soit décerné au Comité Touristique pour la belle organisation de la soirée spectacle de David Pineau qui a eu lieu le 23 juillet au Lac Sload.

Félicitations à toute l’équipe pour leur beau travail.

FERMETURE DE LA RÉUNION

Il est proposé par Nadia Leblond, appuyé par Vincent Campeau-Gagnon de lever l’assemblée à 20h33.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

Je, Francine Dubé, pro-maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142(2) du Code municipal.

Francine Dubé, pro-maire

Josée Després, directrice générale/greffière-trésorière